

de mon honorable ami sont loin d'être exacts.

M. SCOTT : Cela laisserait le nord et le sud à peu près égaux, si on prend la ligne nord du township 34, qui divise les deux districts du nord des deux du sud.

M. M. S. McCARTHY : Si on prend les onze divisions du sud, en laissant Red-Deer de côté, et les onze divisions immédiatement au nord Red-Deer, il y a eu 22,022 votants dans le sud et en multipliant ce chiffre par cinq ou quatre on arrive à la différence entre cette population et celle des onze divisions du nord, et cette différence est d'environ 11,000.

M. SCOTT : Que comptez-vous au sud de la ligne de division ?

M. M. S. McCARTHY : Je ne compte pas Red-Deer du tout. Je ne prends que les onze divisions du sud et les onze divisions du nord. Pouvez-vous dire que Red-Deer soit au nord ou au sud ?

M. SCOTT : Pour quelle raison placez-vous la ligne de division à cet endroit ? Pourquoi ne pas prendre une ligne qui passerait par Edmonton ?

M. M. S. McCARTHY : C'est la ligne 38, et Red-Deer est virtuellement à la ligne 38.

M. SCOTT : Quelle raison avez-vous de prendre la ligne 38 ?

M. M. S. McCARTHY : Aucune. Peu m'importe où vous fassiez la division. Vous avez mentionné la ligne 38, et je l'accepte. En laissant Red-Deer de côté, je ne fais tort ni au nord ni au sud. Pour arriver au chiffre exact, il faudrait faire le calcul des arrondissements qui se trouveraient au nord et au sud de la ligne et additionner le nombre de voteurs dans chaque arrondissement. L'exemple cité par l'honorable député n'est pas juste, vu qu'il y a environ 1,650 voteurs dans Medicine-Hat, et qu'Edmonton et Strathcona s'étendent à l'est du 4e méridien.

M. SCOTT : Je demanderai à mon honorable ami s'il a plus de droit de placer la ligne de division au township 38, que j'en aurais de la placer au township 34. Pourquoi cette ligne imaginaire entre le nord et le sud ? S'il en faut absolument une, pourquoi ne pas la tracer au centre de la province ? Si on faisait cela, la population presque entière se trouvait au sud.

M. R. L. BORDEN : Pourquoi, alors, ne pas fixer la capitale à la Rivière-de-la-Paix ?

M. SCOTT : Je n'aurais pas d'objection de la mettre à Red-Deer.

M. HERRON : Une bonne raison pour ne pas la mettre à Edmonton, c'est qu'actuellement il n'y a guère de population au nord de cette ville. La province s'étend à 350 milles au sud et il y a une ligne directe de communication jusqu'à la frontière. En partant du pas du Nid-du-Corbeau, par

exemple, il faudrait faire un voyage de trois jours par chemin de fer. De Cardston, le trajet serait à peu près aussi long. Si la capitale était à Calgary, ce serait beaucoup plus commode pour tout le monde. La population du sud de la province ne veut certainement pas que la capitale soit à Edmonton.

M. M. S. McCARTHY : Je dois dire à mon honorable ami (M. Scott) que je suis prêt à prendre la ligne qu'il voudra. Qu'il la place n'importe où, le calcul sera toujours le même. J'ai choisi la ligne 38 parce qu'elle laisse onze divisions au nord et onze divisions au sud, laissant de côté les deux divisions d'Athabaska.

M. FITZPATRICK : Cette question devra, en définitive, être réglée par la province de même que celle de la distribution des sièges, dont nous avons tant entendu parler. Nous choisissons provisoirement Edmonton, mais la législature pourra désigner tout autre endroit. C'est ce qu'a voulu le Gouvernement et je crois que c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

M. M. S. McCARTHY : Oui ; mais si l'honorable ministre veut bien regarder sur la carte, il verra que dans cette distribution des sièges, on a fait en quelque sorte d'Edmonton le moyeu d'une immense roue vers lequel les différentes divisions électorales viennent converger. On voit dans cette province un état de choses qui n'existe nulle part ailleurs. Edmonton forme un district au centre, et il y a ensuite Stony-Plain, Strathcona, Sturgeon, Saskatchewan et Saint-Albert, qui, comme autant de jantes d'une immense roue, viennent converger à Edmonton. L'honorable ministre de la Justice dit que cette question de la capitale devra être décidée par la population de la province ; c'est fort bien, mais en attendant, on lie les mains à la législature, car sur 24 divisions, six, au moins, touchent à Edmonton.

M. FITZPATRICK : Je connais très peu les conditions qui existent dans cette partie du pays, mais je suis certain que si une iniquité comme celle que décrit l'honorable député de Calgary a été commise, le peuple remettra certainement les choses au point. Il se rendra compte de l'injustice et il y trouvera un remède.

M. FOWLER : Le grand inconvénient c'est que les membres de la première législature seront élus par les divisions telles que nous les établissons par ce bill, et ce sont eux qui feront le choix de la capitale. Le plan combiné par des personnes dont j'ignore les noms,—je soupçonne fortement le ministre de l'Intérieur—aura pour résultat de fixer définitivement la capitale à Edmonton. C'est comme si on se servait de dés pipés. La population ne pourra pas faire librement le choix de sa capitale, car cette répartition unique des sièges aura son effet et il n'est pas douteux qu'Edmonton